

Public

- Fonctions : conducteur routier (ADR)

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 70 h 00

Modalités et méthode pédagogiques

- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation ADR et l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



3.21-TC Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances générales du TMD routier
- ◆ Obtenir le certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)
- ◆ Obtenir le certificat de spécialisation de Classe 1 pour la conduite de véhicule routier
- ◆ Obtenir le certificat de spécialisation Citernes pour la conduite de véhicule routier
- ◆ Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis, de classe 1 et en citerne
- ◆ Acquérir les règles de circulation pour un TMD en colis, de classe 1 et en citerne

Les plus de la formation

- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Certification de formation de conducteur ADR – Base + spécialisation citerne, + spécialisation classe 1, si succès au contrôle de connaissances final.
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5629>
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5630>
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5633>
- ◆ Code RS : 5629/5630/5633
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (date de décision : 16/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112620/ 112615/112619



Agrément

- ◆ Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 29/11/2022 (J.O. du 03/12/2022) modifiant l'arrêté du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/2019)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test d'auto-positionnement 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Acquérir les connaissances générales du TMD routier Obtenir le certificat de base de formation au TMD routier (conducteur) Obtenir le certificat de spécialisation Classe 1 pour la conduite de véhicule routier Obtenir le certificat de spécialisation Citernes pour la conduite de véhicule routier Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis, de classe 1 et en citerne Acquérir les règles de circulation pour un TMD en colis, de classe 1 et en citerne	63 h 00
T01	Arrêté TMD	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
T02	Application	
T03	Responsabilité	
T04	Classification	
T05	Liste MD et dispositions spéciales	
T06	Quantités limitées et quantités exceptées	
T07	Instructions d'emballage	
T08	Emballage en commun	
T09	Instructions de transport en citerne	
T10	Marquage et étiquetage des colis	
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs	
T12	Déclaration	
T13	Homologation d'emballage	
T14	Homologation de citerne	
T15	Transport en citerne	
T16	Transport de colis	
T17	Équipement	
T18	Formation	
T19	Surveillance	
T20	Véhicule	
	Fret particulier (MD listées) : <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530) • Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) • Déchets dangereux 	

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation en INTRA	7 h 00
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /

N° SEQUENCE		DUREE
3	Bilan et synthèse de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /



Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

MINISTÈRE DES ARMÉES

3.21-TC		Fonction	conducteur routier			code du prestataire			
Lot		3	conducteurs ADR	Réglementation	T	ADR			
Poste		2	conducteur routier	Références	8.2.2				
Sous-poste		1	formation initiale	Stages exclusifs MinArm	≤ 4 st.	≥ 5 st.	10 j.		
Type		C	TC sauf 7	Stages avec extérieurs	1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st.	9 j.	
Utilisateurs	SGA, EMA			– Gendarmerie					
Prérequis	néant								
Objectifs	1	acquérir les connaissances générales du TMD routier							
	2	obtenir le certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)							
	3	obtenir le certificat de spécialisation de Classe 1 pour la conduite de véhicule routier							
	4	obtenir le certificat de spécialisation Citernes pour la conduite de véhicule routier							
	5	savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis, de classe 1 et en citerne							
	6	acquérir les règles de circulation pour un TMD en colis, de classe 1 et en citerne							
Contenu pédagogique					D/S	B/A	I/M	E/E	
Généralités									
T01	Arrêté TMD								X
T02	Application								X
T03	Responsabilité								X
T04	Classification								X
T05	Liste MD et dispositions spéciales								X
T06	Quantités limitées et quantités exceptées				X				
T07	Instructions d'emballage				X				
T08	Emballage en commun				X				
T09	Instructions de transport en citerne								X
T10	Marquage et étiquetage des colis				X				
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs								X
T12	Déclaration								X
T13	Homologation d'emballage				X				
T14	Homologation de citerne								X
T15	Transport en citerne								X
T16	Transport de colis								X
T17	Équipement								X
T18	Formation								X
T19	Surveillance								X
T20	Véhicule								X
Fret particulier (MD listées)									
Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530)					X				
Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)					X				
Déchets dangereux					X				
Textes militaires									
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées								X